

X

Ministère d'Etat.

Paris, le 1^{er} X^h

1855

269

Beaux-Arts

Monsieur le Directeur,

M. Carpeaux, Pensionnaire de l'Académie de France à Rome, nommé à partir du 1^{er} Janvier 1855, avait été autorisé, comme vous le savez, à rester quelques mois à Paris pour y terminer un bas-relief en marbre que la Maison de l'Empereur lui avait commandé. Sur le point d'achever cet ouvrage M. Carpeaux a été atteint d'une maladie d'yeux assez grave qui l'a forcé de s'abstenir de tout travail pendant un laps de temps assez long, et il n'a pu reprendre son œuvre qu'au mois de Juillet dernier. Mais ce pensionnaire aura complètement terminé son Bas-relief dans les premiers jours du mois de Janvier prochain et il s'est engagé à se présenter à vous avant la fin de ce mois. M. le Ministre a bien voulu accorder ce nouveau délai à M. Carpeaux et S. E. m'a chargé de vous en prévenir. M. le

Série 6, n° 20.

M. Schnetz, Directeur de l'Académie Impériale de France à Rome.

Ministre m'a chargé de vous demander, en même temps, Monsieur le Directeur, si vous ne verriez pas d'inconvénients à ce que l'Administration accordât à ce jeune homme une partie de l'allocation qu'il aurait touchée pendant l'année 1851 s'il s'était rendu à Rome en Janvier dernier, comme le veulent les règlements. Les frais de la maladie de M. Carpeaux ont absorbé toutes ses ressources et S. E. a l'intention de lui allouer le quart environ de ladite allocation c'est à dire une somme de six à sept cents francs.

Le paiement à M. Carpeaux pourrait être effectué de deux manières, soit sous forme d'indemnité ordonnée directement à Paris même, ainsi que cela a eut lieu pour M. Diet, en 1851, soit par voie de rappel du trois ou quatre derniers mois de l'année courante. Dans ce dernier cas vous auriez à faire passer à M. Carpeaux les fonds accordés, et les quittances qu'il vous enverrait seraient jointes par vous à l'appui des bordereaux

270
qui vous restent à fournir pour 1851.

Je vous serai obligé, Monsieur le Directeur de vouloir bien m'adresser votre réponse par le plus prochain courrier si cela vous est possible.

Après, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération très distinguée et de mes sentiments très dévoués
Le Chef de la Section des Beaux Arts.

Ch. Mercey